



Compte-rendu CT du 30 juin 2020 (en visioconférence)

Vos représentants UNSA-UPPAMER :

Jacques LANGLOIS - Cathy PROVOST - Valérie JULOU - Pascal DUPONTREUE

Début de séance : 14h00

Secrétaire de séance : Jacques LANGLOIS

Approbation CR du CT du 20 Mai 2020 : Approbation à l'unanimité

Suivi de l'organisation de la production :

Nous avons souligné que cette organisation aurait pu être soumise au vote des organisations syndicales. La Directrice précise que cette organisation fait suite au vote du CT de février 2020. Aujourd'hui, ce n'est que la mise en œuvre et donc cela ne donnera pas lieu à un « avis ».

L'UNSA s'étonne de la multiplicité des catégories A au sein de cette nouvelle direction « SDPSM ».

Plusieurs axes figurent à la lettre de mission du SDPSM :

- 1) Ajuster le périmètre la SDPSM et la MRC (back office et front office) ;
- 2) Gestion des bénéficiaires de l'ensemble de l'Etablissement ;
- 3) Instaurer une relation de support vers la production ;
- 4) Transfert de certaines activités du back office vers le front office comprenant le conseil retraite et de l'acquisition retraite (GED).

Une étude a déterminé que le conseil retraite et l'acquisition retraite (GED) relèvent par nature de la MRC.

Une nouvelle présentation plus détaillée sera soumise pour avis au prochain CT d'octobre.

Actualisation du Règlement Intérieur (télétravail) :

Révision du règlement intérieur :

- Intégration du télétravail : mise en œuvre, formule fixe ou formule forfaitaire.
- Intégration des évolutions de la réglementation sur le CET, plafond porté à 70 jours ...

Vote « pour » à l'unanimité.

Forfait télétravail :

Versement annuel :

Période de confinement du 16 mars au 31 août : la base est de 10 euros mensuels pour 1 jour de TT hebdomadaire rapportable au nombre de jours télétravaillables par mois et au nombre de jours réellement télétravaillés.

Soit 50 euros mensuels (maximum) pour un agent ayant été en TT pendant la période.

Hors de la période de confinement : pour les agents ayant opté pour la formule fixe :

Exemple : si l'agent travaille 1 jour en TT : le versement sera de 10 euros par mois.

Exemple : si l'agent travaille 2 jours en TT : le versement sera de 20 euros par mois.

Hors de la période de confinement : pour les agents ayant opté pour la formule forfaitaire :

Selon l'option choisie, le montant du forfait sera de 5 ou 10 euros mensuels.

Forfait mobilité durable :

Mis en place à compter du 1^{er} juillet 2020, versement d'un forfait de 200 euros à condition d'avoir utilisé au moins 100 jours un moyen de transport (vélo ou VAE) ou un covoiturage (conducteur et/ou passager).

Pour 2020 (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020), versement maximal de 100 euros à condition d'avoir utilisé au moins 50 jours des modes de transport (vélo ou VAE, covoiturage (conducteur et/ou passager)).

Questions diverses UNSA :

- 1) COG 3 : Demande d'un point de situation sur l'avancement de ce dossier et également sur l'éventuel audit diligenté par l'IGAS et le CGEDD.

Les corps de contrôle qui devaient intervenir à compter de mars 2020 ne pourront pas le faire au niveau de l'Etablissement en raison de la situation sanitaire. A ce stade, les corps de contrôle ne pourraient pas commencer leur expertise avant la fin de l'année. Il y aura donc un décalage probable de la COG 3. Des informations nous seront données par la directrice courant septembre.

- 2) Logiciel SIRH ne donne pas satisfaction, cela génère une surcharge d'activité auprès des personnels RH et un certain temps pour permettre la régularisation du paiement des différentes prestations ou autres ?

L'outil n'est toujours pas satisfaisant. Il est envisagé de changer cette application pour l'année 2022.

Comment vont-être traités les versements forfait TT et Mobilité ? Ils seront effectués sans passer par le SIRH (idem remboursement des frais de missions).

- 3) Réitération de nos demandes de mise en place de groupes de travail avec un agenda prévisionnel concernant les points suivants :

RIFSEEP, NBI, RI ARTT, Convention Complémentaire Santé, Tickets restaurants.

RIFSEEP : l'Unsa demande un bilan sur le sujet et une mise à jour des fonctions référencées.

NBI, ARTT RI : un temps d'échange doit être mis en place dès que les emplois du temps le permettront.

Complémentaire santé : la convention se termine l'année prochaine, un travail préparatoire à une nouvelle convention interviendra donc à ce moment.

Ticket Restaurant : ce sont des sujets que l'on peut inscrire dans le cadre de la politique d'action sociale dans la nouvelle COG 3.

- 4) Quelle est la politique de la Direction sur les promotions et avancement des agents de l'Enim qui a un réel impact sur le déroulement de leur parcours professionnel.

Présentation des lignes directrices de gestion sera effectuée au prochain Comité Technique.

- 5) Demande officielle d'un courrier de la Direction pour avoir une décision officielle de non perception du CIA pour les agents de L'ENIM.

- 6) Prime COVID : un cadrage et un projet de versement de la prime COVID sera proposé à la Direction, au Conseil d'Administration ainsi qu'aux Tutelles. Une présentation sera certainement faite lors du prochain CT en octobre.

Fin de séance 18h15